



REGLEMENT INTERIEUR

COURS DE DANSE 2026-2027

LMDANSE

1- Inscription et paiement

Un formulaire de pré-inscription est à remplir et à signer en ligne sur la page Pré-Inscription du Site Internet.

Un cours d'essai est proposé au mois de septembre, le règlement sera à fournir ensuite en espèces ou par chèque à l'ordre de Lucy Messenger

(tarif de 200€ pour les cours à l'année de Septembre à Juin hors vacances scolaires et jours fériés).

Toute inscription est considérée comme définitive après le cours d'essai et aucun remboursement ne pourra être effectué même en cas de force majeure.

Le professeur se réserve le droit d'annuler ou de modifier un (ou des) cours en cas d'inscriptions insuffisantes.

Adhésion aux Studios du Britais de 10€ pour l'année à régler par carte bancaire via un lien HelloAsso qui sera envoyé sur le groupe Whatsapp LMDanse dédié à votre cours à la rentrée.

2-Ponctualité et Assiduité

Il est demandé au maximum une ponctualité sur les heures de cours et prévenir en cas d'absence à un cours.

L'élève s'engage à être assidu aux cours et une absence devra être exceptionnelle (cas de force majeure : maladie, blessure).

En cas d'absence du professeur, le cours sera annulé et reporté seulement s'il peut être positionné sur une autre date.

3-Règles de vie

Les portables doivent être coupés pendant les cours.

Le port de bijoux est déconseillé, les cheveux doivent être attachés.

Les représentants légaux s'engagent à accompagner et reprendre leur enfant aux horaires des cours et doivent s'assurer de la présence du professeur en début de cours. En décidant que leur enfant vienne ou reparte seul, ils en assument l'entière responsabilité.

Si une autre personne est amenée à venir chercher l'enfant, il faudra en informer le professeur en amont avec une autorisation écrite.

Les cours se déroulent dans un espace convivial et bienveillant pour le bien-être et le respect de chaque élève, tout manque de respect (du lieu, du professeur ou envers autrui) fera l'objet d'un écrit d'avertissement aux responsables légaux et d'une exclusion des cours si nécessaire.

Cours non publics, seuls les élèves sont admis à entrer dans le studio de danse.

3-En cas d'urgence médicale

Au sein du cours de danse, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche). Le professeur, s'il en a connaissance, informera de toutes prises de médicaments, ou de toute allergie.

4-Certificat Médical

Un questionnaire médical est à télécharger sur la page Planning et Tarifs du site, celui-ci est à remplir par l'élève ou son représentant légal, s'il répond NON à toutes les questions, l'attestation sera à signer et à redonner au professeur au 1er cours, s'il répond OUI à au moins une question il faudra apporter un certificat médical signé du médecin attestant que l'élève ne présente pas de contre-indication à la pratique de la danse/expression corporelle.

5-Assurance

Le professeur de danse est titulaire d'une assurance RC professionnelle. Il est vivement recommandé à chaque élève (ou à ses représentants légaux) de vérifier que sa propre assurance RC vie privée ou assurance extra-scolaire et, le cas échéant, individuelle accident, couvre la pratique de la danse, cette attestation sera à fournir au professeur à la rentrée.

6- Droit à l'image

Il sera demandé une autorisation du droit à l'image sur le formulaire de pré-inscription à remplir sur le site Internet.

Photos, vidéos prises lors des cours, répétitions et spectacles auxquels l'élève participera, peuvent être utilisées sous toutes formes et tous supports sans limitation de durée (sites web, réseaux...).

7-Spectacle de fin d'année (Juin)

Un spectacle est organisé par les Studios du Britais au mois de Juin, il n'est pas obligatoire, votre souhait de participation vous sera demandé dans le formulaire de pré-inscription en ligne.

Des costumes seront loués pour l'évènement et quelques euros de participation seront demandés à l'élève participant.